## Vote par le Conseil Municipal d'Andrezel du budget de l'école.

Numéro d'inventaire: 1979.09091

Type de document : texte ou document administratif

**Éditeur** : Commune d'Andrezel (Andrezel) **Période de création** : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1834

Description : Feuille imprimée complétée à la main. Papier collant, pliures.

Mesures: hauteur: 305 mm; largeur: 211 mm

Mots-clés: Gestion des personnels: recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Andrezel

Nom du département : Seine-et-Marne Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

1/3



		造物
DEPARTEMENT	SESSION DU MOIS DE MAI 183	1
de	which is the state of the state	14.
Seine et Marne.	Séance du 29 Mai	11.2
	980	
CANTON	Le Conseil Municipal de la commune d'Andres el	6-15-
de Mormant		réuni dans sa
	ladite commune;	Maire de
COMMUNE	Présens MM. Houette, Remond, Guillemain,	Thursday 1
a Gindreyel		, o warm eroau
	Menies, Thornut et Charpentiel -	
	record or a contract of the co	
	Les Membres absens étant MM. Charon et Bouth	lie 6
	M. Semond / hotol ) ayant été élu secrétaire conforméme	nt à l'article 24 de
	la loi du 21 mars 1851,	
	A pris la délibération suivante, conformément à l'art. 45 de la loi du 2	28 juin 1855, et à
	l'art. 1er de l'ordonnance royale du 16 juillet même année.	
Il a voté pour être porté au budget de l'exercice 1855,		
10 Loyer de la classe et du logement de l'instituteur, conformément au bail en date du		
	la somme de	~6 1
		200
(1) La somme à voter ne peut être moindre de 200 fr., mais elle peut être plus élevée si les res- sources de la commune, tant or- dinaires que facultatives, le per-	2º Traitement de l'instituteur, la somme de (1)	And Carling and Ca
mettent.	TOTAL	
	Il a été d'avis de pourvoir au paiement de ladite somme , ainsi qu'il suit ,	
	Savoir:	
	1º Produit des legs ou donations pour l'instruction primaire	
	20 Somme disponible sur les revenus ordinaires de la commune	76.33
	3° Somme à percevoir sur les trois centimes additionnels aux contributions	
(h) Con train and train (N)	foncière, personnelle et mobilière dont le Conseil Municipal vote	
à (b) Ces trois centimes s'élèvent	l'imposition (b)	199 77
(c) S'il y a déficit, et si le trai- tement de l'instituteur n'excède		// //
pas 200 fr., ce déficit pourra être couvert au moyen d'une subven-	Total	276 "
tion sur les fonds du département ou de l'état. Si, en cas de déficit, le traitement de l'instituteur ex-		
cêde 200 fr., l'excédant de cette somme pourra être alloné, si le	Les sommes votées ci-dessus pour le loyer et le traitement s'élèvent à	
conseil municipal et les plus im- posés votent une imposition extra-		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
ordinaire pour y pourvoir, et si e ette imposition est approuvée.	Partant il y a balance ou déficit (c)	
Le Conseil municipal		
Nota. Dans le	cas ou il s'agirait de réunir la commune avec une ou plusieurs autres communes pour avoir t	ine
école en commun	on ne portera ci-dessus que les sommes pour lesquelles le conseil municipal pense que oncourir, et on rappellera ici les communes dont la réunion est proposée.	la
commune dost co	and the same of th	





3/3